

Assemblée communale ordinaire
du 16.06.2023 à 20h15 à la maison des œuvres

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le Journal officiel N°20 du vendredi 02.06.2023 et à domicile par tout-ménage.

Le Président ouvre l'assemblée à 20h15 et lit la convocation sous-mentionnée qui est acceptée sans changement.

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.*
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2022 et les dépassements budgétaires.*
3. Information concernant la 3^e étape de réfection des chemins vicinaux.
4. Divers et imprévus

16 ayants-droits sont présents.

Sont nommés scrutateurs : Christophe Noirjean et Jean-Bernard Collaud

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : Le procès-verbal de la dernière assemblée ne soulève pas de modifications, il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire pour la rédaction.

2. Approuver les comptes 2022 et les dépassements budgétaires : M. le Président donne la parole à Romain Jemmely, caissier, qui résume les comptes 2022. Il s'agit déjà du 3^e exercice clôturé selon le modèle MCH2. La mise en place se stabilise. Le caissier précise qu'il y avait une ambiguïté par rapport à la comptabilisation des forêts et du SIS, ils ne sont plus dans les financements spéciaux.

Les comptes présentent un excédent de produits de CHF 4'342.35 pour le compte général et un excédent de produits de CHF 45'010.42 pour les financements spéciaux, soit un excédent de produits de **CHF 49'352.77** pour le compte global. Le budget prévoyait un bénéfice de CHF 35'080.00.

Les dépassements budgétaires à ratifier concernent :

| | |
|--|----------------|
| 7100.31011.00 Matériel et fournitures d'exploit. entretien courant | CHF 10 705.60 |
| 8120.33011.00 Amort. non planifié - chemins ruraux II | CHF 143'852.72 |
| 9100.40007.99 Var. années ant. - impôts sur le revenu des PPH (dim.) | CHF 20 328.35 |
| 9630.34304.00 Bâtiments et immeubles du PF (gros entretien) | CHF 10 230.00 |

- Taxes d'eau ; Jean-Bernard Collaud aimerait savoir si le Conseil communal prévoit une baisse des taxes. Le Maire J. Tosoni rappelle que d'après la nouvelle loi sur les eaux, toutes les taxes d'eau vont être revues à la hausse. Les règlements et les taxes y relatives sont actuellement pour examen chez M. Prix.

- Excédent de produits ; Jean-Bernard Collaud aimerait savoir si cet argent revient à la commune. Le Caissier communal explique qu'une grande partie est dû de la vente de l'école et avec MCH2 l'argent peut uniquement être utilisé en cas de perte (pas pour le Maison des œuvres par exemple).

- Trafic transport ; Jean-Bernard Collaud aimerait savoir où étaient les signalisations et les marquages au sol. J. Tosoni explique qu'il s'agit d'un stop, des places de parkings de la maison des œuvres et du magasin.

- Chemins communaux ; Jean-Bernard Collaud aimerait savoir si la commune ne peut pas mettre de l'argent de côté pour ces travaux. Le Caissier explique que cela n'est pas encore claire, mais normalement ces fonds devraient couvrir les coûts (intérêt) en cas d'emprunt et les défraiements comptable.

Monsieur Olivier Godat de la fiduciaire GNG atteste que les comptes sont conformes à la législation de la République et Canton du Jura sur les communes ainsi qu'au règlement d'organisation. Le Conseil communal recommande par conséquent à l'Assemblée communale de les accepter.

Le caissier communal ouvre les questions :

- Toutes les questions ont déjà été posée durant la présentation.

Il n'y a plus de questions, M. le Président du jour passe au vote, les comptes sont acceptés à l'unanimité, avec remerciement au caissier pour la présentation.

3. Information concernant la 3e étape de réfection des chemins vicinaux : M. le Président donne la parole à M. Nicolas Oberli, Conseiller communal en charge du dicastère des chemins. Il rappelle que la commune s'est engagée au début 2004 dans un projet de "Concept général de gestion du réseau de chemins ruraux", destiné à la remise en état, à l'amélioration et à l'entretien des chemins de base nécessaires à l'exploitation agricole et à l'accès aux fermes habitées. Cette étude a été lancée par l'ensemble des propriétaires, à savoir la Commune et la Bourgeoisie en accord avec le Service cantonal de l'Economie Rurale. À la suite de la fusion entre la Bourgeoisie (1^{ère} section) et la Commune Municipale de Soubey en 2008, un projet général de réfection de 24 kilomètres de chemins communaux a été établi par le bureau d'ingénieurs Voisard/Migy. Sur la base de ce dossier, un crédit de Fr. 4'500'000.- a été approuvé par l'assemblée communale de Soubey le 9 novembre 2012. La planification annoncée des travaux était répartie en 3 étapes d'exécution en fonction du degré d'urgence de remise en état des chemins. La réalisation des différentes étapes dépend principalement des retombées d'aides financières pour le projet.

Grâce à la générosité de différentes instances, les 2 premières étapes de remise en état des chemins ont pu être exécutés. La 1^{ère} étape de travaux, longue de près de 4km, a été réalisée d'octobre 2014 à mai 2016. Au total, 7 tronçons de routes ont été remis en état. La 2^{ème} étape de travaux s'est déroulée de juillet 2019 à mi-septembre 2020. Elle comportait la remise en état de 5 chemins sur le secteur Nord de la commune depuis la route cantonale jusqu'à la limite communale avec Clos du Doubs par la ferme du Chauffour. 7'000m de chemins ont été remis à neuf. Des allocations de subvention ont été également accordées par les instances cantonales et fédérales pour les 2 étapes.

Au début de cette année, les démarches pour la 3^{ème} et dernière étape de remise en état des chemins a démarré. Celle-ci constitue l'étape la plus longue puisqu'elle représente quasiment la moitié de la longueur totale des chemins, soit env. 12 km. A noter que 6 tronçons de chemins représentant le 75% de cette 3^{ème} étape sont considérés selon le mode de subventionnement en REP (Remise en Etat Périodique). Certains tronçons de chemins ont été également retirés de la liste de base du projet. On citera en particulier les routes du village menant au bâtiment de l'école et la 1^{ère} étape du chemin de Theureux, secteur village ainsi que le chemin d'accès de la STEP. Tous ces tronçons de route devraient être intégrés à d'autres projets de réfection des rues du Village. En remplacement, nous avons souhaité intégrer le chemin d'accès à la ferme du Cras dans cette dernière étape. Ce chemin est constitué actuellement d'un revêtement en gravier à forte déclivité.

Cette dernière étape a fait l'objet d'un nouveau diagnostic lors de récentes inspections et a permis d'ajuster l'ensemble des coûts de réfection en fonction des exigences souhaitées. La nouvelle estimation financière de réfection cumulée aux décomptes des 2 étapes précédentes respectent l'enveloppe financière de base votée et acceptée en 2012. D'entente avec le service de l'Economie Rurale, le projet global de cette dernière étape a fait l'objet d'un dépôt public le 15 décembre 2022. Par suite de ce dépôt, 3 oppositions ont été déposées, celles-ci ont été toutes levées. Un appel d'offre pour les travaux de génie civil a été établi en mars 2023 selon la procédure ouverte dans le respect de la législation des marchés publics.

Les travaux ont été attribués à l'entreprise Colas Suisse SA à Bassecourt pour un montant total de CHF 1'717.000.00 TTC. Le solde restant à la charge de la commune après déduction des subventions cantonales et fédérales se monte à Fr. 767'700.00. Malgré la révision à la hausse de cette 3ème étape, provoquée principalement par l'augmentation des prix et de dégradation des chemins ces dernières années, le coût total estimatif des travaux actualisés à Fr 4'411'850.00 reste inférieur au montant du crédit voté par l'assemblée de Fr 4'500'000.00.

Les 10 chemins constituant cette dernière étape sont les suivants :

Ch 8.3 : Chemin de Theureux – Etape supérieure– Long. 890m, larg. 2.40 à 2.90m

Ch 9 : Chemin du réservoir : Long. 268m, Larg. 2.10 à 2.40m

Ch 11 : Chemin de Chercenay : Long. 385m, larg. 2.40 à 2.60m.

Ch 12 : Chemin jonction de Theureux à la rte Cant. : Long 220 m, larg. 2.40 à 2.70m

Ch.13 : Chemin de Clairbief : Long. 4'655m, larg. 2.40m à 3.00m.

Ch 14.3 : Chemin du Champois à la limite Clos Du Doubs : Long. 967m, larg. 2.40 à 3.00m.

Ch 15 : Chemin Lobschez : Long 2'734 m, larg. 2.70 à 3.20m

Ch.17 : Chemin de la Fonge : Long. 764m, larg. 2.40m à 3.00m.

Ch 19 : Chemin de Chandolat : Long. 390m, Larg. 2.40m.

Ch 20 : Chemin du Cras : Long. 535m, larg. 2.80m.

Monsieur le Président ouvre les questions :

- Jean-Bernard Collaud aimerait savoir comment la commune compte payer une somme de CHF 700'000. M. le Maire explique que le dossier a été transmis à Patenschaft Berggemeinden et que nous attendons une importante sommes de dons, nous contacterons également d'autres donateurs potentiels, ainsi que la commune de Binningen. Jean-Bernard Collaud est sceptique, mais le caissier le rassure. La première étape a été payé et pour la deuxième tout est également en bonne voie.

- M. Maurice Paupe demande confirmation que la part de la commune est bien de CHF 700'000.00, cela est effectivement le cas.

- M. Thomas Albrecht demande quand les travaux débiteront car il souhaite profiter pour effectuer des travaux de goudronnage en même temps. Le Conseiller communal N. Oberli lui répond que ce sera début septembre 2023 et dureront deux ans, certains tronçons seront fermés à la circulation durant un moment. Les riverains seront bien évidemment informés au cas par cas.

- Maurice Paupe demande que l'on répète les zones de travaux de la phase III, M. le Président Christophe Ioset complète en information que ces travaux ont déjà été acceptés, il s'agit d'une information et il n'y aura pas de vote. Il n'y a plus de questions.

4. Divers et imprévus :

M. le Président donne la parole aux citoyens :

- Jean-Bernard Collaud explique qu'en son temps, il y avait des problèmes de trésorerie concernant les stères de bois, les factures ne venaient pas tout de suite de la part du triage. J. Tosoni explique que c'est la commune qui établit les factures concernant le bois de feu.

- Bernadette Choffat tient à remercier Romain Jemmely pour son excellent travail. Ensuite, elle fait part d'une réflexion concernant nos poubelles publiques. Nous sommes dans une zone touristique et ces poubelles sont souvent pleines, elle propose que l'on mette des barres aux poubelles afin d'éviter les sacs remplis et les gros déchets. Elle exprime qu'elle pense que pour R. Thiévent ce n'est pas sympa de devoir vider ces poubelles qui sont souvent pleines et pas triées avec de gros déchets. J. Tosoni explique que c'est un constat sur tous les Franches Montagnes.

- Maurice Paupe s'énerve concernant la commission des paysans et rappelle que lui-même et Yves Maître ont déjà abordé le sujet de la redistribution des pâturages lors de la dernière Assemblée communale car le droit de jouissance des biens Bourgeois se termine après 15 ans, soit le 31.12.2023. J. Tosoni informe que qu'un nouveau règlement devra être mis en place et que nous sommes en contact avec Courtemelon. Selon Maurice Paupe, tout cela n'est pas très clair et aurait dû être entrepris plus tôt.

- Bernadette Choffat demande si le travail de la secrétaire devrait (cahier des charges) pas être présente aux assemblées communales. Selon le règlement d'organisation de la commune, cela n'est pas stipulé, l'important est qu'il y ait un/e secrétaire qui prenne le procès-verbal.

- Valérie Chambaz souhaite la pose d'un panneau « attention aux enfants ». J. Tosoni explique que dans le cadre du PAL, il y aura des modifications et mise en 30 km/h de certains tronçons. Liliane Clévenot suggère de mettre un panneau bonhomme 30 km/h, elle ne sait pas si elle a le droit de le mettre, mais rappelle que dans le temps, il y en avait un. J. Tosoni explique qu'on peut mettre un bonhomme, mais pas de 30 km/h et Bernadette Choffat ajoute que cela n'empêche pas de poser des panneaux « attention aux enfants ».

M. le Président informe qu'au terme de l'Assemblée, les autorités communales offrent l'apéritif à toutes les personnes présentes, il clôt l'Assemblée communale à 21h15.

Le Président :

Le Conseiller communal :

Christophe Ioset

Sylvain Choffat